

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

### CULTURE

DB220922150

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le seize septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Sébastien CHALESSIN, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27      Votants : 33

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Retardé, ayant donné pouvoir :

- Kévin DOREL a donné pouvoir à Damien PERRARD, avant son arrivé à 20h20.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Dominique CADI ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Armand BONNAMY, pouvoir à Olivier DIAS ;
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM. ;

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Rapporteur : Dorian MAILLET pour Marie-Laure DESFORGES*

#### **17 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL AUVERGNE/RHONE-ALPES POUR LE DISPOSITIF PASS' REGION POUR LES ANNEES 2022 A 2027 (MUSEE ET THEATRE)**

La ville de Bourgoin-Jallieu développe une offre culturelle riche et variée à destination de ses administrés par le biais du Musée et du Théâtre Jean-Vilar. Cette offre culturelle s'adresse également au jeune public pour lequel sont mis en place des avantages incitatifs qui leur permettent un accès facilité aux spectacles du Théâtre et aux expositions du Musée.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil Régional Auvergne/Rhône-Alpes porte le dispositif « PASS' Région » qui permet aux lycéens de bénéficier d'une aide financière pour des visites guidées ou ateliers au Musée de Bourgoin-Jallieu ou de places de spectacle (Billetterie TJV).

La ville de Bourgoin-Jallieu s'engage à accepter le paiement par le « PASS ID : 038-213800535-20220922-DB220922150-DE » campagne allant du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1

**Il est proposé au Conseil Municipal d' :**

- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé. (Suivent les signatures).

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

**Le Maire**

